

Notes d'intervention de la ministre de la Culture, des
Communications et de la Condition féminine du Québec

Dans le cadre de l'ouverture des travaux du Comité
intergouvernemental de la *Convention sur la protection et la
promotion de la diversité des expressions culturelles*

Ottawa, le 10 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les ministres,

Messieurs les présidents de la conférence générale et du Conseil exécutif,

Madame la sous-directrice générale pour la culture,

Mesdames, Messieurs les ambassadeurs,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec fierté et émotion que je m'adresse à vous, au nom du gouvernement du Québec, et en complément de l'intervention de la ministre du Patrimoine canadien, à l'occasion de cette première session du Comité intergouvernemental de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

Fierté, parce que le Québec a appelé officiellement de ses vœux cette convention dès 1999 même s'il ne s'agissait, à cette époque, que d'une idée dont la réalisation semblait aussi lointaine qu'incertaine.

Émotion, parce que cette idée a donné naissance à un mouvement sans précédent où conception, promotion, élaboration, adoption et

ratification de la *Convention* se sont bousculées et superposées à une vitesse fulgurante.

Ce mouvement est le fruit d'une remarquable convergence de vues entre les États et gouvernements qui y ont participé ainsi que de l'apport essentiel des représentants de la société civile. Je veux saluer et remercier tout spécialement ici les représentants des coalitions pour la diversité culturelle, regroupées depuis peu en fédération internationale!

Cette convention est importante pour le Québec. En plus d'être à la source d'un accord majeur entre le Canada et le Québec sur l'UNESCO, elle cristallise la légitimité du soutien public à notre culture et à ses différentes expressions, sans quoi le Québec n'aurait pu afficher son identité comme il l'a fait à ce jour à l'échelle internationale et ce, à partir d'un environnement nord-américain autrement différent sur le plan culturel.

Aussi, nous croyons que l'expertise que nous avons développée en matière de politiques et de mesures de soutien à la culture peut être utile. Nous la mettons donc à la disposition de tous! Il s'agit d'un des moyens par lesquels nous souhaitons contribuer à la mise en œuvre de la *Convention*.

Mais aussi, par delà le partage des pratiques, c'est avec grand plaisir que j'annonce que le gouvernement du Québec s'engage de plus à investir 100 000 \$ canadiens dans le Fonds international pour la diversité culturelle institué par la *Convention*. Je dis bien « investir », car pour nous il est important de favoriser l'émergence et le maintien d'un secteur culturel dynamique, particulièrement dans les pays en développement, comme fondement d'une réelle diversité des expressions culturelles. Plus ces politiques et ces industries se propageront, plus l'adhésion à la *Convention* sera universelle.

Le gouvernement du Québec se fait fort de porter auprès d'autres instances internationales son engagement à promouvoir la *Convention*. C'est le cas à l'Organisation internationale de la Francophonie, mais aussi, par exemple, en soutenant l'Institut de statistique de l'UNESCO dans la réalisation d'une étude internationale sur le film et le cinéma lancée récemment.

Mesdames et Messieurs les délégués, le gouvernement du Québec est heureux de joindre sa voix à celle du gouvernement du Canada pour vous saluer et vous remercier d'avoir accepté le défi d'assurer la mise en œuvre diligente de cette convention qui, par les objectifs

qu'elle vise, est appelée à devenir le socle de ce que plusieurs appellent le « concert des nations ». Image éloquente pour une convention portant sur les expressions culturelles; ce concert, pour être réussi, implique la voix de chacun, dans un équilibre harmonique où on pourra les reconnaître toutes!

Vous avez la lourde tâche de concrétiser ce concert et de trouver les mots justes s'agencant à cette partition que constitue la *Convention*, pour lui permettre de devenir le gage de paix et d'humanisme qu'elle représente, entre les peuples et les cultures, particulièrement en ce 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme proclamée par les Nations unies.

Chers amis et amies – car c'est ainsi que j'appelle celles et ceux qui vont donner vie et dynamisme à cette convention – soyez assurés que vous avez l'entier appui du gouvernement du Québec. Je vous souhaite des travaux fructueux et vous remercie de votre attention.